

APPEL A CANDIDATURES

Le Parc national de Port-Cros

Établissement public national sous tutelle du
ministère de la Transition écologique, de la Biodiversité et des Négociations
internationales sur le climat et la nature,

Recrute, par voie d'affectation ou de détachement,
un agent titulaire de catégorie B de l'une des trois fonctions publiques
ou par voie contractuelle

**H/F - un garde moniteur sur le secteur de Port-Cros
Ile de Port -Cros
(Corps des techniciens de l'environnement)**

Poste à pourvoir au 01/10/2026

PRÉSENTATION DU PARC NATIONAL DE PORT-CROS

Le Parc national de Port-Cros, créé par le décret n°63-1235 du 14 décembre 1963, est un établissement public à caractère administratif placé sous la tutelle du ministère de la transition écologique, de la biodiversité, de la forêt, de la mer et de la pêche.

Il comprend environ 80 agents répartis sur 4 services opérationnels et un secrétariat général (installés au siège, à Hyères), 4 secteurs (Port-Cros et Porquerolles constituant l'Unité Territoriale des Îles d'Or, le secteur continental Ouest sur la commune de Hyères, et le secteur continental Est sur la commune de La Croix Valmer) ; il a également en gestion le Conservatoire botanique national méditerranéen de Porquerolles qui emploie 16 agents sur 3 sites.

Le Parc national de Port-Cros, premier parc marin français, dispose d'une longue expérience de la gestion des milieux insulaires littoraux et marins de Méditerranée. Il est missionné par le ministère de la transition écologique pour animer la partie française du sanctuaire Pelagos

La partie terrestre de l'île de Port-Cros et la zone maritime l'entourant jusqu'à une distance de 600 mètres de ses côtes sont classées cœur de parc national par le décret n°63-1235 du 14 décembre 1963 modifié créant le Parc national de Port-Cros. C'est dans ce cadre que le Parc national est gestionnaire du port de l'île (port de commerce).

Une partie terrestre de l'île de Porquerolles et la zone maritime l'entourant jusqu'à une distance de 600 mètres de ses côtes (à l'exception de l'espace portuaire et de son chenal d'accès) sont classées cœur de parc national par le décret n°2009-449 du 22 avril 2009 pris

pour l'adaptation de la délimitation et de la réglementation du Parc national de Port-Cros aux dispositions du code de l'environnement issues de la loi n°2006-436 du 14 avril 2006.

Outre les îles de Port-Cros et de Porquerolles en cœur de parc national (2 950 ha en cœur marin et 1 671 ha en cœur terrestre), son action s'étend également sur des espaces littoraux appartenant au Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres qui lui sont confiés en gestion.

En application de la loi du 14 avril 2006 portant réforme des parcs nationaux, le Parc national de Port-Cros s'est doté d'une charte, approuvée par le décret n°2015-1824 du 30 décembre 2015, dont l'aire optimale d'adhésion s'étend sur le territoire du littoral Varois compris entre les communes de La Garde, à l'ouest, et Ramatuelle, à l'est (superficie de l'aire potentielle d'adhésion de 23 000 ha pour 11 communes concernées).

Cinq communes ont adhéré à la charte du Parc national : La Garde, Le Pradet, Hyères, La Croix Valmer et Ramatuelle. Cette charte et ses six ambitions rapprochent, dans un même projet d'ensemble à moyen terme, les politiques de protection du patrimoine naturel dans les cœurs et de développement local durable dans l'aire d'adhésion et dans l'aire maritime adjacente.

MISSIONS ET ACTIVITÉS PRINCIPALES DU POSTE

L'île de Port-Cros est le cœur historique du Parc national. Le secteur a pour mission fondamentale de préserver et gérer de manière « durable » les espaces naturels protégés de l'île. L'île de Port-Cros comporte un territoire terrestre de 680 hectares et une aire marine de 1 300 hectares (jusqu'à 600 mètres en mer des côtes de l'île et des îlots). Elle comporte des paysages préservés et une biodiversité très riche qui sont d'un attrait très fort. De ce fait, elle subit des usages professionnels et des activités de loisir très variés et saisonniers qui peuvent impacter son intégrité.

L'île de Port-Cros est située à une quinzaine de kilomètres du continent. En basse saison une dizaine de résidents permanents y demeurent, tandis que certains jours estivaux l'île accueille près de 3.000 personnes. A l'exception du port, où se situe le village, l'île est sauvage et de rares habitats la parsème.

L'Unité Territoriale (UT) des Îles d'Or a été créée en 2020. Le principe de l'unité territoriale est une mise en commun des moyens techniques et humains sur un certain nombre de missions entre les deux îles (en matière de connaissances, de surveillance par exemple).

Sur l'île de Port-Cros, le Parc national assure pleinement ses missions de conservation, gestion, valorisation des patrimoines, de sensibilisation et d'éducation à l'environnement, d'accueil du public, de conciliation des activités socio-économiques avec le développement durable... Le Parc national dispose d'une équipe permanente, constituée de gardes moniteurs – inspecteurs de l'environnement, d'agents portuaires et paysager. Ils sont membres de l'Unité territoriale des îles d'or. Des renforts saisonniers les accompagnent lors de la saison estivale.

Sur l'île de Port-Cros, le Parc national est gestionnaire du port de commerce et de plaisance. Le port gère également la zone de mouillage et d'équipements légers (ZMEL) créée dans la passe de Bagaud en 2020.

Au sein d'une équipe permanente de cinq gardes moniteurs, de deux agents portuaires et

d'un agent paysager, et sous l'autorité du chef de secteur de l'île de Port-Cros, les missions du garde moniteur sont les suivantes :

1 / Réaliser les missions de police en mer comme à terre, en plongée, sur des embarcations ou à pied :

- Activité de lutte contre le braconnage, contrôle des pêches maritimes et de la navigation et application des règles en matière de protection de la nature
- Tournées de veille du territoire pour observer et avertir de toute perturbation naturelle ou anthropique (atteintes à la faune sous-marine, pollutions, etc.)

2/ Intervenir sur le patrimoine naturel méditerranéen :

- Préservation des habitats côtiers, insulaires et sous-marins par des aménagements terrestres et du balisage en mer
- Gestion des habitats forestiers
- Régulation des espèces indésirables et envahissantes (sangliers, rats, carpobrotus, etc.)

3/ Participer aux missions scientifiques :

- Soutien aux scientifiques, sur terre, en mer et en milieu sous-marin
- Application des protocoles scientifiques (suivis des espèces, Obi-1, etc.)
- Participation éventuelle au conseil scientifique du Parc

4/ Accueillir les visiteurs et les partenaires : participation à l'accueil des visiteurs, des groupes scolaires et des partenaires institutionnels (media, élus,)

PROFIL DU CANDIDAT

Connaissances techniques :

- Textes réglementaires en matière de protection de la nature, de la navigation et de la pêche en mer et du code du travail.
- Connaissances naturalistes sur les espèces terrestres et marines.
- Plongée en scaphandre en étant titulaire du certificat d'aptitude à l'hyperbarie (optionnel)

Compétences transverses :

- Travail en équipe mais autonomie dans la gestion des dossiers dédiés
- Sens des relations humaines
- Formation et encadrement de stagiaires ou alternants.

Savoir-faire :

- Être titulaire du permis de naviguer à minima « côtier »
- Être titulaire du permis de chasser (optionnel)
- Pratique de la plongée sous-marine et si possible être classé IB (optionnel)

- Pratique de l'animation pédagogique ou sensibilisation
- Savoir intervenir en sécurité lors des contrôles de police
- Savoir appliquer des protocoles scientifiques
- Être à l'aise dans le maniement d'outils pour certains travaux dans le milieu naturel.
- Pratique de la progression en hauteur (optionnel)
- Connaître l'outil informatique
- Savoir participer à des groupes de travail avec les partenaires (colloques, séminaires, rencontres)
- Participer aux actions de secours aux personnes à terre et en mer (formation de secourisme).

Qualités relationnelles :

- Être capable de s'exprimer en public
- Être à l'écoute des agents de l'équipe et prendre des décisions adaptées en l'absence du chef de secteur
- Savoir adapter son langage aux interlocuteurs (médias, visiteurs, partenaires socio-économiques, scientifiques...)

CONDITIONS PARTICULIÈRES D'EXERCICE :

Poste basé sur l'île de Port-Cros. Logement de passage
Contexte particulier de l'île de Port-Cros (environ 10 résidents permanents en hiver et près de 3.000 touristes par jour en été)
Déplacements ponctuels pour des réunions sur le continent ou sur les autres secteurs, interventions au quotidien sur le territoire de l'Unité Territoriale des îles d'or, éventuelles difficultés de déplacements en hiver par manque de navires à passagers vers le continent.

MODALITES DE RECRUTEMENT :

Envoyer un cv et une lettre de motivation à l'adresse mail :

recrutement@portcros-parcnational.fr

Préciser dans l'objet : « Recrutement garde moniteur - secteur de Port-Cros ».

Pour les fonctionnaires, veuillez fournir votre dernier arrêté de situation administrative, vos 3 derniers comptes- rendus d'entretiens professionnels ainsi qu'une fiche financière à jour établie par votre bureau de gestion faisant apparaître les différents éléments de rémunération.

DATE LIMITE DE CANDIDATURE

30/04/2026

MODALITES DE SELECTION

La présélection des candidats se fera sur dossier puis le choix définitif interviendra après une séance d'audition des candidat(e)s dans le courant du mois de mai 2026.

RENSEIGNEMENTS SUR LE POSTE A POURVOIR

M. Johan JIMENEZ, Chef de secteur à Port-Cros

Tél. : 07 56 11 42 97

johan.jimenez@portcros-parcnational.fr

Mme Aurélia GOFFE, responsable du pôle des ressources humaines

Tél. : 07 63 72 26 77

aurelia.goffe@portcros-parcnational.fr